

Index AI : PRE01/351/2013
17 July 2013

Bangladesh. La condamnation à mort prononcée par le tribunal jugeant les crimes de guerre est « extrêmement regrettable »

Ali Ahsan Mohammad Mujaheed, membre clé du parti d'opposition Société de l'islam, a été condamné à la peine capitale mercredi 17 juillet après avoir été reconnu coupable d'enlèvement et de meurtre par le Tribunal pour les crimes de droit international, à Dacca. Ce tribunal est une instance bangladaise.

« Il est extrêmement regrettable qu'Ali Ahsan Mohammad Mujaheed ait été condamné à mort. La création du tribunal jugeant les crimes de guerre fournit une occasion historique d'apporter justice et réconciliation au Bangladesh, mais punir une violation présumée des droits humains par une autre n'est pas la solution », a indiqué Abbas Faiz, spécialiste du Bangladesh à Amnesty International.

« La peine de mort viole le droit à la vie tel que reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Nous y sommes opposés en toutes circonstances », a ajouté Abbas Faiz.

« Nous commençons déjà à voir des manifestations violentes se dérouler au Bangladesh en réaction à ces décisions. Les affrontements ayant eu lieu entre les partis d'opposition et la police ces deux derniers jours ont fait des blessés des deux côtés. Il est crucial que la police n'emploie pas une force excessive contre les manifestants. »

« Un grand nombre des personnes ayant témoigné devant le Tribunal pour les crimes de droit international sont des hindous, et certains de leurs domiciles ont été attaqués après que des sentences de mort aient été prononcées. Les autorités bangladaises doivent veiller à ce que ces communautés, ainsi que l'ensemble des témoins, soient protégés. »